

ÊTRE ORIENTÉ

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ?

Le service Autonomie du Ccas (

<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Service-Autonomie>) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

La téléassistance permet d'aider les personnes dépendantes et/ou fragilisées à vivre chez elle en toute sécurité. Elle apporte une assistance disponible 24h/24, 365 jours/365, sécurisante pour le bénéficiaire et son entourage.

La téléassistance est un dispositif composé :

- **d'une télécommande** : une simple pression déclenche une réponse immédiate depuis n'importe quel endroit du domicile. Cette télécommande est étanche et a une portée de 80 mètres ;
- **d'un transmetteur** qui fonctionne grâce à une ligne téléphonique fixe ou mobile. Il est doté d'un haut-parleur et d'un micro relié à une centrale d'appels. Le transmetteur **fonctionne donc comme un interphone**, permettant une utilisation sans avoir besoin de se déplacer ou de décrocher le téléphone.

En cas d'incident, après évaluation de la situation par les chargés d'écoute, une aide est immédiatement mise en œuvre. Cette aide consiste en l'intervention d'un proche du bénéficiaire ou des services d'urgence (exemple : SAMU ou pompiers) selon la nature de l'incident.

Les chargés de téléassistance sont joignables à toute heure pour venir en aide rapidement mais aussi pour apporter un soutien et un réconfort convivial.

La téléassistance n'a pas d'utilité pour les personnes présentant des pathologies de type démence car le système suppose que le bénéficiaire actionne volontairement le bouton d'alarme de sa télécommande lorsqu'il a besoin d'aide.

Pour bénéficier de ce dispositif, mis en œuvre par Vitaris Tunstall, le demandeur doit s'adresser au Ccas d'Orly.

Renseignements :

Centre communal d'action sociale (Ccas)

Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly

Tél. : 01 48 90 20 00